



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Aveyron

Rodez, le 1^{er} décembre 2021

Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

n° 335-2021

Affaire suivie par :

Christine TAPIE

Tél : 05 67 76 53 45

Mél : christine.tapie@ac-toulouse.fr

279 Rue Pierre Carrère

12000 RODEZ

Mesdames les présidentes,
Messieurs les présidents d'associations

Mesdames les présidentes, Messieurs les présidents,

La note d'orientation régionale 2021-2022 concernant le fonds de développement de la vie associative -FDVA- pour la formation des bénévoles est parue. Vous pouvez la trouver sur le site de la DRJSCS Occitanie sous ce lien :

<https://www.ac-montpellier.fr/article/fdva-1-formation-des-benevoles-mode-d-emploi-122657>

Les éléments concernant les conditions et modalités de dépôt des dossiers y sont précisés.

Je vous invite à lire cette note d'orientation de manière exhaustive et à prêter attention, en particulier, aux critères de recevabilité des dossiers (public concerné, durée des formations, nombre minimum de personnes formées, définition précise des objectifs, des contenus, etc.) et aux directives concernant le RIB transmis.

Chaque année, des dossiers ne peuvent pas être retenus du fait de la non-conformité de la demande sur un de ces points.

Vous pouvez déposer vos demandes à partir du **1er décembre 2021**.

La date limite du dépôt du dossier complet est fixée au **12 janvier 2022 inclus**.

Le dépôt de ce dossier doit se faire exclusivement via la plateforme « Le compte-asso ».

Si vous avez bénéficié d'une subvention dans le cadre du FDVA 1 2021, vous devez produire impérativement, pour la complétude du dossier, les **bilans qualitatif et financier des actions conduites et les feuilles de présence signées par les stagiaires**. Ces documents doivent être déposés en format PDF sur la plateforme du Compte-asso.

Vous trouverez ci-joint la feuille d'émargement que vous devrez utiliser. Je vous engage à la transmettre aux formateurs en les invitant à veiller à ce que les renseignements demandés soient bien notés.

Les résultats seront mis en ligne sur le site internet du rectorat, où vous pourrez les consulter à partir du 10 mars 2022.

Je vous prie d'agréer, Mesdames les présidentes, Messieurs les présidents, l'expression de ma parfaite considération.

Pour la préfète, par délégation,
L'inspectrice d'académie, directrice académique
des services départementaux
de l'Education nationale,

Claudine LAJUS